

C'est un ordre du jour musclé qu'a prévu, ce soir, le maire Jean-Philippe Bésiers pour ce conseil municipal de rentrée. Pas moins de 27 délibérations devant être adoptées dont la première visera le remplacement des commissions permanentes de la conseillère municipale de l'opposition Anne Haudelayous. cette dernière ayant démissionné avant l'été (voir encadré).

À l'exception du dévoilement du plan de financement du futur centre fluvial municipal et de l'extension du port de plaisance dont les travaux vont débiter, c'est, sans nul doute, la délibération portant sur la non-reconduction du contrat avec la SAUR portant sur la distribution de l'eau qui marquera ce conseil. Un choix assumé par la nouvelle équipe municipale qui avait déjà annoncé la couleur durant la campagne des dernières élections, et qui suit en cela les préconisations du rapport du commissaire enquêteur, Joseph Finotto. Lors de l'enquête publique en vue des travaux d'extension de l'usine d'eau de Pouzargues (nos éditions des 30 janvier, 4 et 29 mai), ce dernier avait pointé du doigt l'incohérence de la distribution de l'eau sur la ville sous-préfecture. La SAUR ayant depuis 1991 un contrat d'affermage avec la commune pour vendre l'eau produite à l'usine de Pouzargues par le syndicat des eaux de Castelsarrasin aux usagers du centre-ville, les zones rurales étant desservies directement par le syndicat des eaux. Une incongruité qu'avait relevée le commissaire enquêteur et d'autant plus criante lorsqu'il s'apercevait que pour une même eau potable, les usagers du centre-ville de Castelsarrasin étaient facturés plus chers (1,53 TTC part de l'eau uniquement) que ceux hors agglomération (1,36 €). «En ne reconduisant pas le contrat avec la SAUR qui a cessé fin août, notre objectif, c'est de payer l'eau à son meilleur prix» certifiait Jean-Philippe Bésiers soutenu par son adjoint Éric Koslowski qui souhaitait tout remettre à plat sur ce sujet. «En supprimant un intermédiaire (la SAUR) dont le contrat date, la facture devrait baisser.» Et l'adjoint à la communication d'insister sur le passif de l'entretien du réseau communal : «Nous ne sommes pas par ailleurs satisfaits de la maintenance des conduits d'adduction d'eau qui a été faite au strict minimum. Tout cela aura une incidence sur les finances de la commune. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons dénoncé ce contrat.» La commune ayant encore 1 043 branchements en plomb en souffrance, le coût de cette opération s'élèverait à 1,3 million d'euros. Et l'élus castelsarrasinois de rappeler l'avis défavorable de la direction générale des Finances publiques sur la prolongation de ce contrat qui aurait fait croître lourdement le risque d'augmentation de la facture d'eau : «Si nous avons résigné avec la SAUR qui nous réclamait une prolongation sur 16 ans (le dernier ayant duré 25 ans), le coût de l'eau potable sur la commune aurait grimpé de 12,3 % !» Le maire suit les préconisations de cohérence du commissaire enquêteur de l'usine d'eau potable de Pouzargues Une étude lancée sur le réseau d'assainissement, la SAUR pourrait aussi perdre ce contrat d'ici 2016

La fin de ce contrat sur l'eau ne met toutefois pas un terme aux relations commerciales de la commune avec la SAUR. «Il leur reste jusqu'en 2016, le budget de l'assainissement... D'ici là, nous allons lancer une étude pour mettre en concurrence la SAUR» assurait le maire qui rappelait qu'il faudrait 2,5 millions d'euros supplémentaires pour garantir le réseau d'assainissement communal. Et le premier édile de conclure sur cet épineux dossier : «Ce que l'on regrette, une fois encore, c'est que ces travaux structurels sur la commune n'aient pas été engagés par tranche il y a 6 ou 7 ans...»